

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : Vendredi 18 novembre 2022

Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien

Absents : MORU Roland, FRANCOIS MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anaïs

Procuration : MORU Roland à FOUCART Gauthier, MONCOSI BUSQUE Anaïs à BEAUD Edvine

Secrétaire de séance : CUQ Christian

Le quorum est constitué à 19H. La séance est ouverte à 19H.

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 14 septembre 2022

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal et soumet son adoption au vote de l'assemblée.

Il est adopté selon les modalités suivantes :

- Pour - 12 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MORU Roland et MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 0.

Désignation du Correspondant Défense de la Commune de Le Burgaud

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal a la possibilité de déléguer à un de ses membres la fonction de Correspondant Défense. En tant que tel, le Correspondant Défense est un relais précieux entre le Ministère des Armées et la Commune.

Il est destinataire d'informations régulières sur les questions de défense et peut, en retour, adresser au ministère ou à ses représentants sur le territoire des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

Monsieur le Maire souligne que cette fonction a pour but de faciliter l'exercice de la citoyenneté des françaises et des français car elle joue un rôle particulier de sensibilisation des administrés aux impératifs de défense et, dans ce cadre, de citoyenneté.

Monsieur le Maire demande quels conseillers municipaux souhaitent se porter candidats.

Monsieur Thierry TORTEL se porte candidat.

Aucun autre conseiller ne s'est porté candidat. Monsieur le Maire donne la parole à Thierry TORTEL

Monsieur Thierry TORTEL souhaite devenir Correspondant Défense pour participer au devoir de mémoire et mobiliser la jeunesse sur les questions de citoyenneté.

Monsieur le Maire porte la désignation au vote à bulletin secret. A la demande unanime du Conseil municipal, la désignation est faite à scrutin public.

La délibération est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 11 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MORU Roland et MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 1 : Thierry TORTEL.

Augmentation des heures hebdomadaires d'un poste de secrétaire de mairie (26H)

Monsieur Gauthier FOUCART annonce à l'assemblée délibérante qu'un audit concernant le temps de travail et les missions des agents est en train d'avoir lieu. Une réévaluation du temps de travail hebdomadaire est proposée au Conseil municipal pour un poste du Service à la Population.

Il s'agit de celui de secrétaire de mairie en charge de l'agence postale, de l'urbanisme, de la régie (périscolaire, salles municipales, bois), de la communication et de la gestion des salles municipales.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA se félicite d'une telle démarche et rappelle que ce n'est pas la première fois que le Conseil est sollicité sur une augmentation de temps de travail pour ce poste.

Monsieur Gauthier FOUCART précise que le temps de travail hebdomadaire de l'agent est actuellement de 24H et qu'il est proposé de le délibérer pour 26H hebdomadaires.

Madame Nathalie BUZZINO, au regard de la charge de travail de l'agent demande s'il n'est pas possible d'augmenter l'agent à 28H.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible car une saisine du Comité technique du Centre de Gestion serait alors nécessaire. De plus, il ajoute qu'un plan de carrière a été proposé à l'agent. Il consiste en une augmentation progressive de ses heures. Deux heures sont proposés en 2023, une heure en 2024 et une autre en 2025. Ainsi, l'agent arriverait à 28H à la fin du mandat.

Monsieur Christian CUQ se demande si l'accueil au public n'est pas trop important par rapport aux missions de l'agente en question. En effet, être tout le temps interrompue par le public ne facilite pas son travail.

Monsieur le Maire approuve la remarque mais souligne que l'ouverture au public reste essentielle dans un petit village. De plus, les pics d'activité à l'accueil sont aléatoires. Peut-être faudrait-il sur certains domaines, comme l'état civil, n'accueillir le public que sur rendez-vous.

Monsieur Gauthier FOUCCART quitte la séance.

Ce point est adopté à la l'unanimité selon les modalités suivantes :

- Pour - 9 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 1 : CUQ Christian.

Adhésion à la consultation du Centre de gestion pour la santé et la prévoyance des agents publics

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne lance une consultation sur tout le territoire du département concernant la gestion de la santé et de la prévoyance des agents publics. La prise en charge d'une partie du coût de la santé et de la prévoyance étant obligatoire à compter de 2025 et de 2026, cette consultation permet avant tout de déterminer les besoins des collectivités. Elle n'engage en rien la Commune qui est libre d'adhérer ou non au contrat de groupe qui émanera de la consultation.

Madame VISSIE Maryse demande si cette consultation a un rapport avec le débat qui avait eu lieu en février dernier.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

La délibération est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 10 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.

- Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 0.

Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point est sans objet. Un point sur le budget sera fait à la prochaine réunion du Conseil.

Demandes de subvention

Monsieur le Maire annonce que trois demandes de subvention sont présentées devant le Conseil. Il propose que chaque demande donne lieu à un vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Edvine BEAUD présente la demande du Café du Burgaud qui souhaite une subvention de 120€.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande pourquoi une subvention exceptionnelle serait accordée au Café alors qu'une subvention en juin a été votée.

Madame Nathalie BUZZINO explique que cette subvention serait exceptionnelle et servirait à aider le Café à la suite de l'organisation du premier anniversaire du marché.

La demande est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 8 :
 - Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, CUQ Christian, FRADET Olivier, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 2 : BUZZINO Nathalie, OULET CORBERA Emmanuelle.

Madame Edvine BEAUD présente la demande de la « MAM à Nous ». Cette structure est une association dite loi de 1901 qui a pour objet de mettre à la disposition d'assistantes maternelles agréées, des locaux entièrement dédiés à l'accueil de jeunes enfants aménagés et équipés. Elle organise aussi ponctuellement ou régulièrement des activités d'éveil à destinations des enfants accueillis. La MAM s'est installée récemment au Burgaud. L'association demande 500€.

Monsieur Thierry TORTEL demande pourquoi un organisme qui gagne de l'argent peut demander et obtenir des subventions.

Monsieur le Maire répond qu'une maison d'assistantes maternelles peut être qualifiée d'association si les statuts l'affirment. En l'occurrence, c'est le cas.

Monsieur Thierry TORTEL estime que le Conseil municipal ne devrait pas accorder de subvention à un organisme, même association, qui gagne de l'argent et qui a des agents salariés.

Madame Nathalie BUZZINO demande pourquoi la demande n'a pas eu lieu lors du Conseil municipal de juin.

Monsieur le Maire répond que les gérantes ne savaient pas qu'il fallait demander la subvention en juin.

La demande est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 6 :
 - o Présents : BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien ;
- Contre - 1 : TORTEL Thierry ;
- Abstention - 3 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine ;
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.

Monsieur le Maire propose de passer à la troisième et dernière demande de subvention.

Madame Edvine BEAUD annonce que l'association des majorettes de Grenade demande une subvention à la Commune. La somme est laissée à la discrétion du Conseil municipal.

Monsieur Christian CUQ demande la raison de cette demande.

Madame Edvine BEAUD répond que cette demande est justifiée par la présence d'enfants du Burgaud parmi les majorettes de Grenade.

Monsieur Olivier FRADET s'interroge sur la pertinence d'une telle demande. En effet, Le Burgaud n'a pas des finances illimitées.

Monsieur le Maire répond que c'est la raison pour laquelle les associations du village ont toujours été privilégiées.

La demande est rejetée selon les modalités suivantes :

- Pour - 0 ;
- Contre - 6 : BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien
- Abstention - 4 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, TORTEL Thierry
 - o Par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs

Acquisition de la sortie d'Animaparc à un euro symbolique - Vente entre les Consorts POUJADE et la Commune

Monsieur le Maire annonce que la signature à l'office notarial approche et qu'une délibération est nécessaire afin de l'autoriser à signer les documents. Il précise à l'assemblée que les parcelles acquises sont issues des parcelles C 596 et C 598 pour une superficie à détacher de 743m².

Madame Emmanuelle OULET CORBERA s'interroge sur l'utilité d'une telle vente.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette acquisition, à un euro symbolique, va permettre d'aménager le carrefour qui est actuellement très dangereux. Il souligne l'importance d'acheter les parcelles dans la mesure où de nombreux partenaires ne souhaitent pas l'aménager tant qu'il n'est pas partie du domaine public.

Monsieur Julien ZANETTI demande de combien seront les frais de notaire.

Monsieur le Maire répond que les frais de notaire seront d'environ 250€. Ces frais ne sont pas élevés car, en tant que collectivité territoriale, la mairie a accès à des tarifs préférentiels.

La délibération est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 7 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 2 : FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, ZANETTI Julien.

Modification des règles de tarification périscolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur un cas très spécifique du fonctionnement de la garderie. Par délibération, le Conseil avait accordé la gratuité de la garderie aux enfants des agents publics s'ils se trouvaient sur leur lieu de travail. La délibération avait été votée de sorte que cette gratuité ait lieu même si les parents étaient séparés. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer lorsque les parents sont séparés, afin que le parent qui n'est pas un agent municipal paye lorsque son enfant est à la garderie, même si l'autre parent, agent municipal, est sur son lieu de travail.

Madame Edvine BEAUD trouve qu'il est logique que le parent qui n'est pas un agent municipal paye dans la mesure où cette gratuité est avant tout prévue pour les agents qui ont des horaires de travail particulier.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA estime que c'est une mesure juste.

Monsieur Thierry TORTEL estime que cette modification n'a pas lieu d'être car elle concerne avant tout l'enfant et non les parents.

La délibération est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 9 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 1 : TORTEL Thierry ;
- Abstention - 0.

Détermination du prix de la stère du bois proposé à la vente

Monsieur le Maire propose de délibérer quant au prix du bois qui sera proposé à la vente l'an prochain. Il précise que 2023 sera la dernière année où la Mairie pourra proposer du bois de chauffage aux habitants. Monsieur le Maire propose un prix de 50€.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande les modalités de livraison du bois et rappelle que certains habitants n'ont pas forcément les moyens de couper eux-mêmes les buches.

Monsieur le Maire répond que la livraison porte sur les stères uniquement. Il comprend néanmoins les difficultés pour certains habitants.

Monsieur Julien ZANETTI demande pour quelles raisons le prix proposé est de 50€ alors qu'en 2021 il était de 42€. Il rappelle qu'une collectivité publique n'a pas forcément vocation à faire du profit et que l'augmentation doit être raisonnée.

Monsieur le Maire répond que cette augmentation est justifiée par l'augmentation des coûts et en aucun cas par une volonté de faire une marge sur la vente de bois de chauffage.

La délibération est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 10 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 0.

Modification des règles de location des salles municipales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Mairie est confrontée à un problème de sous-location des salles municipales. De nombreux extérieurs qui ne veulent pas payer le tarif pour les non-habitants demandent à des habitants de louer la salle pour eux. Le contrat est au nom de l'habitant. Il propose à l'assemblée de modifier les règles de location pour que tous les documents (contrats, chèques, assurance, etc.) soient au nom d'une même personne. Et, si les circonstances prouvent qu'il y a une sous-location, que la mairie se réserve le droit de faire appliquer le tarif pour les non-habitants.

Monsieur Olivier FRADET demande à ce que le tarif non-habitant soit appliqué si les chèques ne sont pas au même nom, et non pas que la Commune se réserve le droit d'appliquer le tarif non-habitant.

Madame Maryse VISSIE estime que c'est une mesure normale.

La délibération est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 10 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.

- Contre - 0 ;
- Abstention - 0.

Boues issues des stations d'épuration

Monsieur le Maire annonce que la Mairie a reçu les services du SMEA31 à la suite du scandale des boues qui a eu lieu pendant l'été. Le SMEA a été extrêmement réceptif aux plaintes des services municipaux et s'excuse des nombreux désagréments.

Monsieur Olivier FRADET demande que le Maire prenne un arrêté pour interdire l'épandage des boues si un doute subsiste sur la faculté de l'agriculteur à enfouir les boues dans les 48H.

Monsieur le Maire rappelle que les pouvoirs de police du maire, aussi généraux qu'ils sont, ne permettent pas d'intervenir dans tous les domaines. En l'occurrence, la réglementation des boues issues des stations d'épuration est du ressort du préfet. Ainsi, tout arrêté d'interdiction serait illégal. Toutefois, une lettre a été envoyée aux services préfectoraux pour les informer de ce qu'il s'est passé cet été.

Monsieur Julien ZANETTI précise à l'assemblée que les pouvoirs du maire, en matière d'épandage, s'arrêtent à la limitation de l'épandage de boues, comme le fumier, à une certaine distance des habitations.

Monsieur le Maire ajoute que c'est la raison pour laquelle la mairie, ses agents et ses élus, ce sont sentis impuissants tout l'été malgré les demandes insistantes de certains administrés.

Monsieur Olivier FRADET précise qu'il comprend la colère des administrés car beaucoup ne pouvaient pas ouvrir leurs fenêtres même pendant la nuit.

Monsieur le Maire annonce qu'un tel scandale ne se reproduira pas et que le nécessaire sera fait pour que la préfecture prenne ses responsabilités.

Commerce multiservices

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que les repreneurs de l'épicerie ce sont décommandés. Ils auraient mal jugé leur plan de financement entre les différentes charges et les différents prêts qu'ils allaient devoir faire. L'épicerie se retrouve à l'heure actuelle sans repreneur.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA estime que la situation n'aurait pas dû se produire dans la mesure où les repreneurs connaissaient le prix de vente du fonds de commerce.

Madame Nathalie BUZZINO rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu. Les élus en charge du projet, l'épicière, et les repreneurs s'étaient rencontrés et avaient actés d'une reprise potentielle du fonds de commerce en mars-avril. La Mairie s'était même engagée à faire des travaux sur un de ses bâtiments afin de faciliter leur installation.

Monsieur Olivier FRADET demande si un d'autres repreneurs se sont manifestés.

Monsieur le Maire ne sait pas. Toutefois, il précise que la gérante de l'épicerie repousse son départ à la retraite le temps de trouver un repreneur pour son fonds de commerce.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande si l'absence de logement n'a pas aussi compliqué leur reprise. Elle ajoute qu'initialement, le logement qu'occupe Madame LALANNE est réservé pour le gérant de l'épicerie du village.

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail est signé entre la mairie et Madame LALANNE. La mairie ne peut donc pas dénoncer le contrat comme avec une autre convention.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA ajoute que le manque de logement à proposer pour les repreneurs va rester un problème. Elle demande si les personnes intéressées par la reprise du fonds de commerce, et qui s'étaient fait connaître lors du questionnaire 1000Cafés le sont toujours.

Madame Nathalie BUZZINO répond par la négative. Selon Madame LALANNE, elles ne sont plus intéressées.

Monsieur le Maire précise que la reprise de l'épicerie est un projet prioritaire pour la municipalité et que le Conseil et les services municipaux sont prêts à accompagner tous les candidats sérieux à la reprise.

Motion sur les finances locales 2023

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que l'Association des Maires de France (AMF) a demandé à tous les conseils municipaux de voter une motion sur les finances locales. L'objectif est d'alerter le gouvernement sur la gestion des finances locales, des difficultés que les collectivités peuvent connaître, mais aussi d'éviter que les décisions soient prises unilatéralement. Il précise que l'AMF propose à l'exécutif d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé et de renoncer à la suppression de la CVAE ou de revenir sur les modalités de sa suppression.

La motion est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 10 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 0.

Motion contre la fermeture de la classe de l'école élémentaire Jean-Loup-Chrétien

Madame Edvine BEAUD annonce que la fermeture de la classe n'a pas été annoncée par l'Education Nationale. Toutefois, la prévision des effectifs étant faite, ce n'est qu'une question

de temps. Elle précise que l'effectif d'élèves à l'école du Burgaud serait de 75 enfants l'an prochain.

Monsieur le Maire précise qu'il faut donc agir vite.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA précise qu'il sera compliquée de sauver la classe, si l'Inspection de l'Education Nationale décide de fermer un poste au regard des effectifs.

Monsieur le Maire répond que la lutte sera dure, mais qu'il est hors de question de ne rien faire. Plusieurs courriers seront faits à l'Education Nationale, à la Ministre de la Ruralité ainsi qu'aux parlementaires afin d'avoir un maximum de soutien.

Madame Nathalie BUZZINO demande que la Mairie écrive aux habitants afin de leur expliquer la raison de cette fermeture. Il n'est pas normal selon elle qu'un recours contre un lotissement et la révision du PLU ait causé autant de dégât sans que les habitants n'en soit pas informé.

Monsieur le Maire est d'accord et répond que ce sera fait.

Monsieur Julien ZANETTI estime que ce recours est peut-être un mal pour un bien. En effet, il limite l'arrivée de nouveaux arrivants, permet d'intégrer plus facilement les quelques nouveaux chaque année à la vie du village. Il permet aussi au Burgaud de garder son identité tout en lui évitant de devenir un village dortoir comme des communes alentours. Il explique que si, à l'avenir, de nouveaux enfants viennent à s'inscrire, ils partiront à un moment donné. La création de lotissements n'est donc peut-être pas la solution à envisager.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande quel est l'avenir du RPI.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion a eu lieu avec la municipalité de Saint-Cézert et que la fin du RPI a été clairement évoquée comme hypothèse.

La motion est adoptée selon les modalités suivantes :

- Pour - 10 :
 - o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien.
 - o Vote par procuration : MONCOSI BUSQUE Anaïs.
- Contre - 0 ;
- Abstention - 0.

Points et questions divers

Extinction de l'éclairage public et ombrières photovoltaïques

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux qu'il a été demandé au SDEHG des informations concernant l'éclairage public. En effet, la pose des horloges va représenter un certain coût pour la Commune.

Madame Nathalie BUZZINO demande ce qu'il en est concernant l'installation d'ombrières sur les parkings de l'école et de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire répond que Monsieur FOUCART s'en occupe et qu'il reviendra prochainement vers le Conseil. Il précise que l'installation des ombrières, si elle avait lieu, se ferait en priorité sur le parking de la salle des fêtes.

Monsieur Olivier FRADET s'il n'est pas possible, dans la mesure où l'éclairage public n'est pas encore passé en LED, d'installer des horloges aux candélabres afin de réguler la luminosité pendant la nuit, le temps de passer en LED.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne connaît pas le coût que peut engendrer une telle mesure. De plus, il semblerait que les LED et les horloges soient incompatibles. Il explique que le passage en LED nécessite de procéder à des travaux de rénovation sur certains candélabres. La majorité d'entre eux sont fixés sur les maisons, ce qui nécessite l'autorisation des propriétaires. Or, le prestataire du SDEHG a envoyé les contrats d'autorisation mais n'a pas eu de retour, ce qui bloque l'action du Syndicat.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande si le passage en LED aura lieu en 2023.

Monsieur le Maire répond qu'a priori le passage en LED est pour 2023. Il propose aussi d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil pour évoquer, notamment, l'installation des horloges. Car il semblerait que l'installation des horloges ne soit pas compatibles avec le passage en LED.

Création d'une aire de covoiturage

Madame Emmanuelle OULET CORBERA souhaite que la mairie engage une réflexion pour la création d'une aire de covoiturage au sein de la commune, peut-être sur le parking de l'école.

Monsieur le Maire répond que la réflexion va être menée.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA précise qu'une aire vient d'être aménagée à Aucamville et qu'elle a été financée majoritairement par l'établissement public de coopération intercommunale, la région et le département.

Monsieur le Maire répond que l'intervention de ces établissements dépend de leurs compétences. Il ne sait pas si la Communauté de Communes des Hauts Tolosans peut financer une telle aire.

Création de l'habitat partagé pour les séniors et la vente du terrain de la marre

Madame Nathalie BUZZINO demande où en est la vente du terrain de la marre. Elle rappelle que cette vente doit servir à l'achat du terrain pour le futur habitat partagé.

Monsieur le Maire répond qu'une étude de pollution des sols va être faite et qu'il ne souhaite pas mettre en vente le terrain avant. L'arpentage sera fait en suivant.

Madame Nathalie BUZZINO demande s'il n'est pas possible, en attendant la vente, d'emprunter pour faciliter l'achat et l'avancée du projet.

Monsieur le Maire répond qu'il est de plus en plus compliqué d'emprunter. Pour le dernier prêt que la mairie a contracté, les banques ont attendu 2 ans avant de signer. De plus, il ne souhaite pas que l'emprunt soit la solution afin de garder une certaine maîtrise sur le budget.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA déclare que l'emprunt est une solution si la commune n'est pas en auto-suffisance. Elle précise que si Didier ROUJEAN n'avait pas endetté la commune, celle-ci n'aurait ni école, ni salle des fêtes.

Monsieur le Maire comprend la volonté des élus en charge de ce projet d'avancer. Il précise aussi que si c'est le volonté du Conseil, alors la commune empruntera. Un point sur les projets sera donc fait prochainement afin que des arbitrages soient pris.

Mise en place d'une application concernant le partage de la forêt entre les chasseurs, les piétons, les cyclistes et autre

Monsieur Olivier FRADET annonce qu'à la suite de la réunion qui a eu lieu entre la mairie et les présidents d'associations, il a contacté l'un des cofondateurs d'une application du nom de MELCKONE concernant les problématiques liées au partage de la forêt. Il s'agit d'une application participative, comme INTRAMUROS. La mise en place au Burgaud coûterait 18€ TTC/mois et comprendrait la parcellisation de la forêt, la formation des différents acteurs utilisateurs de l'application, ainsi qu'un kit de communication et des panneaux informatifs. L'idée de l'application est que dès qu'il se passe un évènement dans la forêt, les autres utilisateurs de l'application (chasseurs, agriculteurs, promeneurs, etc.) en soi informés.

Madame Nathalie BUZZINO demande si l'application est compatible avec INTRAMUROS car elle a peur que les utilisateurs soient perdus dans l'utilisation des deux applications.

Monsieur Olivier FRADET répond qu'il n'avait pas pensé à cette problématique.

Monsieur Thierry TORTEL demande s'il n'est pas possible de former les chasseurs à l'utilisation d'Intramuros.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de les former, mais qu'il est compliqué pour eux d'utiliser INTRAMUROS dans le cadre de leurs activités. Si c'est une battue qui est prévue, ils le savent suffisamment de temps à l'avance pour prévenir la population. Mais pour d'autres actions, les membres de l'ACCA sont parfois prévenus pour le jour-même.

Chiens errants

Monsieur Julien ZANETTI demande si les chiens de Monsieur MARTY qui est décédé récemment vont être pris en charge. Ils commencent à courir derrière les voitures et cela devient dangereux pour les automobilistes, cyclistes et autre.

Monsieur le Maire répond que c'est compliqué car aucun agent de la mairie n'est formé pour la capture des chiens errants et que la mairie ne dispose pas du matériel adéquat. Il ne souhaite donc pas, pour des raisons évidentes de sécurité, envoyer des agents dans ces conditions. Il précise qu'il va contacter la famille pour voir avec eux ce qu'il est possible de faire.

Espace Jeunes

Monsieur Olivier FRADET annonce que dans la mesure où la reprise de l'épicerie est pour l'instant mise entre parenthèses, l'espace jeunes reste où il est actuellement. Il demande toutefois s'il n'est pas possible de changer la porte entre les deux pièces de l'Espace jeunes car le support métallique pourrait être dangereux.

Monsieur le Maire répond que des travaux d'entretien seront faits et propose de clore la séance.

Monsieur Thierry TORTEL ne souhaite pas clore la séance et précise qu'il aimerait aborder d'autres points que ceux évoqués. D'une manière générale, il trouve que les points et questions divers sont peu traités en séance et souhaite le faire savoir. Il estime que les conseils sont trop chargés.

Monsieur Olivier FRADET est d'accord.

Monsieur le Maire propose à Monsieur TORTEL d'évoquer les points qu'il souhaite aborder. Il annonce aussi que les conseils seront à l'avenir moins chargés.

Sécurité routière

Monsieur Thierry TORTEL s'est renseigné sur différents moyens de réduction de la vitesse dans le village qui est aussi une priorité de la municipalité. Il a demandé des devis auprès d'entreprise qui fabriquent des radars pédagogiques. Ils ont la possibilité d'enregistrer les plaques d'immatriculation.

Monsieur Julien ZANETTI demande si l'enregistrement des plaques est vraiment possible.

Monsieur Thierry TORTEL, après relecture du devis, explique qu'il s'agit d'un enregistrement de la vitesse et de l'heure à laquelle elle a été enregistrée. C'est tout aussi pratique pour la réduction de vitesses.

Monsieur le Maire estime que ce radar pédagogique est intéressant.

Monsieur Thierry TORTEL explique qu'en matière de sécurité routière, ce qui est très dissuasif, ce sont les faux radars qui flashent les voitures mais qui n'enregistrent pas les plaques. Il doute toutefois de la légalité d'une telle mesure.

Monsieur le Maire doute aussi de la légalité de cette mesure. Il précise aussi que la demande de subvention du Conseil départemental concernant les ralentisseurs de la salle des fêtes et du parking de l'école a été acceptée. Les travaux seront faits en 2023.

Monsieur Thierry TORTEL informe aussi l'assemblée que les élèves de l'école font parfois du vélo pendant les cours. Dans le cadre d'une activité pédagogique avec sa fille, il a eu l'occasion de se renseigner sur les obligations des cyclistes quant au port du masque. Il trouve honteux que la loi oblige mineurs de 12 ans seulement à porter le casque et souhaite que le Maire prenne un arrêté pour rendre le port du casque obligatoire jusqu'à 18 ans au moins.

Monsieur le Maire répond qu'un arrêté est pris en cas de réelle nécessité. En l'occurrence, tout arrêté de ce genre qui serait pris serait attaqué par les services de l'Etat. Il note toutefois qu'une sensibilisation à la sécurité routière des enfants pourraient être faite pour que le port du casque soit automatique.

Participation citoyenne

Monsieur Olivier FRADET rappelle au Conseil que ce concept vise à remplacer Voisins Vigilants et sera proposé à tous les habitants quand il sera mis en place. Il demande à Monsieur le Maire de bien vouloir relancer la gendarmerie car il est sans réponse malgré ses relances par mail pour l'organisation de la réunion publique.

Monsieur le Maire répond qu'il va relancer la gendarmerie. Il se dit aussi agacé par l'excès de zèle de certains gendarmes quand les services municipaux les appellent à la place des élus. Il appellera le Major pour discuter de Participation citoyenne et de ces pratiques.

Monsieur Olivier FRADET demande à Monsieur Thierry TORTEL s'il souhaite, maintenant qu'il est Correspondant Défense, s'occuper de Participation Citoyenne.

Monsieur Thierry TORTEL répond qu'il souhaite s'en occuper en équipe avec Monsieur Olivier FRADET.

Mesdames Nathalie BUZZINO et Emmanuelle OULET CORBERA quittent la séance.

Cadeaux de naissance

Monsieur Thierry TORTEL propose qu'à chaque naissance au sein de la commune, la municipalité offre un petit cadeau à la famille.

Monsieur Thierry TORTEL montre à l'assemblée un exemple de cadeau que la mairie pourrait offrir.

Monsieur Thierry TORTEL explique qu'en l'occurrence, ce qu'il montre est breveté et n'est disponible qu'auprès du propriétaire du brevet. Offrir un cadeau unique serait un beau symbole pour les parents qui viennent d'avoir un enfant.

Monsieur le Maire pense qu'un geste pour les parents pourrait être fait.

Tous les points étant épuisés, la séance est levée à 21H30.

Fait à Le Burgaud, le 23 novembre 2022,

Le Maire,
Laurent ZANETTI

Le Secrétaire de séance,
Christian CUQ